



# Validation des Acquis de l'Expérience – VAE DEAS

Niveau

**5**

Site

**Paris sud**

Durée

**20 à 24  
heures**

Alternance  
d'individuels  
et de  
collectifs

## AIDE SOIGNANT

La VAE peut permettre d'obtenir le DEAS sans suivre la formation. De ce fait, le candidat pourra obtenir tout ou partie du diplôme car, partant de son expérience il aura su démontrer l'acquisition de capacités professionnelles.

**"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les Acquis de son Expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...)"**

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002

## OBJECTIFS

L'Accompagnement a pour objectif de permettre au candidat de :

- S'approprier les référentiels de compétences et d'activités
- Expliciter ses expériences et les confronter aux référentiels
- Repérer les situations expérientielles pertinentes
- Valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées
- Acquérir la méthodologie permettant l'écriture du livret 2 conforme aux attendus du jury
- Se préparer à l'épreuve orale.

Notre proposition d'accompagnement prévoit un temps de préparation à cet oral.

## PROCEDURE D'ADMISSION

Les candidats doivent prouver par le biais du livret 1 qu'ils exercent depuis un minimum de 1 an (1 607 heures) en équivalent temps plein sur un ou des poste(s) recouvrant tout ou partie des compétences attendues.

- Le livret 1 est un document permettant à l'Agence de Service et de Paiement de statuer sur votre demande de recevabilité. Il s'agit d'un dossier administratif récapitulatif de votre parcours. Après avoir reçu la partie 1 du dossier, l'ASP notifie dans un délai de deux mois au candidat, sa recevabilité ou non-recevabilité.
- Lorsque son dossier est recevable, le candidat devra remplir un 2ème document (livret 2, transmis par l'ASP avec la notification de recevabilité), dans lequel il décrira ses activités afin de faire la preuve de ses compétences.

## VOLUME & DURÉE

- 6 heures en individuel dont un entretien de positionnement (4 x 1h30)
- 9 heures en collectif (3 x 3h)
- 3 heures de préparation à l'oral et 3 heures de jury blanc collectif après envoi par le candidat de son livret 2
- 3 heures de suivi à distance des écrits, réparties selon besoin tout au long de la démarche

## VALIDATION

Après avoir finalisé et expédié son dossier en bonne et due forme à l'ASP, le candidat sera convoqué à un entretien. **Le jury peut :**

- Attribuer la totalité du diplôme,
- Valider une partie du diplôme (le candidat n'a pas de limite de temps pour finaliser sa validation par formation ou complément d'expérience),
- Refuser la validation et la justifier.

## TARIF & FINANCEMENT

Devis sur demande. Formation éligible aux dispositifs de financement suivants :

- Financement entreprise (plan de formation, période de professionnalisation...)
- Prise en charge par un organisme (OPCA, Pôle Emploi)
- Financement individuel partiel ou total (CPF Compte Personnel de Formation...)

**Vous pouvez télécharger votre DOSSIER VAE AS (LIVRET 1) sur notre site ou demander à :**

ASP (Agence de Service et de Paiement) - Délégation VAE  
Service de la recevabilité, 15 rue Léon WALRAS-CS 70902, 87017 LIMOGES CEDEX  
Tél : 0810 017 710 (n°vert)

Personnalisation  
possible : nous  
contacter



informations complètes sur  
[www.initiatives.asso.fr](http://www.initiatives.asso.fr)

**INITIATIVES PARIS SUD**  
43, bd MarLthal Joffre - 92340 BOURG-LA-REINE  
RER B : BOURG-LA-REINE (200 m)  
01 41 13 48 23  
[formation.paris@initiatives.asso.fr](mailto:formation.paris@initiatives.asso.fr)

**INITIATIVES MONTPELLIER**  
3 rue des Pins - 34000 MONTPELLIER  
T3 : SAINT-DENIS (200 m)  
04 67 66 70 65  
[formation.montpellier@initiatives.asso.fr](mailto:formation.montpellier@initiatives.asso.fr)